

Notre Politique d'accessibilité, conditions d'accès

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Savoir renseigner sur l'accessibilité de nos formations à un handicap donné• Mettre en œuvre les solutions pour accueillir et former les participants en situation de handicap
Dates	14/02/2024 - v1
Versions	V01
Mots-clés	Handicap, fauteuil roulant, aveugle, sourd, muet, autiste, dyslexique, Agefiph, accessibilité handicap, accompagner un stagiaire handicapé, accueil handicap, handicap visuel, handicap auditif, troubles-dys, dyslexie, handicap moteur, maladies chroniques, troubles du spectre autistique, handicap mental, handicap psychique, troubles cognitifs, RQTH
Auteur	Delphine MOREAU

Origine de la procédure

ACTIFORCES se doit en tant qu'organisme de formation de pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former des stagiaires en situation de handicap.

Vue générale de la procédure

La procédure :

- Explique comment répondre à une demande de renseignement et d'inscription pour une personne en situation de handicap et comment mettre en œuvre l'accueil de ces participant(e)s en fonction des diverses formes de handicap
- Donne les explications de base sur le handicap : les formes de handicap, les sigles essentiels, les instances officielles, les organisations pouvant octroyer des aides financières à ACTIFORCES pour l'adaptation matérielle.
- Liste les institutions à contacter pour demander un conseil sur le handicap et les prestataires disponibles.
- Explique ensuite comment les intervenants(es) externes doivent se former aux diverses formes de handicap.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN
02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Déroulé de la procédure

INFORMATION PRÉALABLE

Lors de la prise de contact ou du retour du questionnaire d'identification des besoins et attentes (Commanditaire/Bénéficiaire) :

- Identifier le handicap si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation du bénéficiaire –
- Formation inter /bilan de compétences/VAE: vérifier si le moyen de compensation est applicable et si le matériel adéquat est disponible auprès du référent Handicap
- Formation Intra : demander quel est l'équipement déjà disponible et/ou quel équipement prévoir par l'entreprise hôte.

ORGANISER LA FORMATION

1. Lors de la réunion entre l'intervenant, le référent pédagogique, le référent Handicap et/ou le contact dédié chez ACTIFORCES, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis du handicap et vérifie l'aptitude de l'intervenant à assurer la formation.
2. Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place chez ACTIFORCES s'ils ne sont pas préexistants.
3. Le référent Handicap valide avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'Agefiph le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel et le contenu du programme et les méthodes pédagogiques
4. Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation de la salle

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Le référent Handicap chez ACTIFORCES a plusieurs missions :

- Accompagner les personnes tout au long de leur parcours de formation en faisant des points réguliers avec elles.
- Assurer la prise en compte du type et du niveau de handicap par l'intervenant(e) et vérifier que les compensations sont mises en place
- Assurer une veille sur le Handicap
- Construire une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Informer et sensibiliser la Direction et les collaborateurs travaillant chez ACTIFORCES
- Développer un réseau de partenaires
- Communiquer sur les actions mises en œuvre

Contact référent Handicap : Delphine MOREAU

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN
02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Procédure détaillée

Préambule

- Les formations ACTIFORCES ne sont pas adaptées aux déficients intellectuels.
- Une personne en situation de handicap est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Sommaire

Schémas de processus :	
Répondre à une demande de renseignement	4
Rendre une formation accessible au handicap H	5
Mise en œuvre d'une formation accessible au handicap H	6
Les différents types de handicap – Sigles importants	7
Qui fait quoi pour qui	7
Aides à la formation	8
Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap	9
Autres associations	10
Liste de prestataires	11
Sources documentaires	12
Formation/sensibilisation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap	12

ACTIFORCES

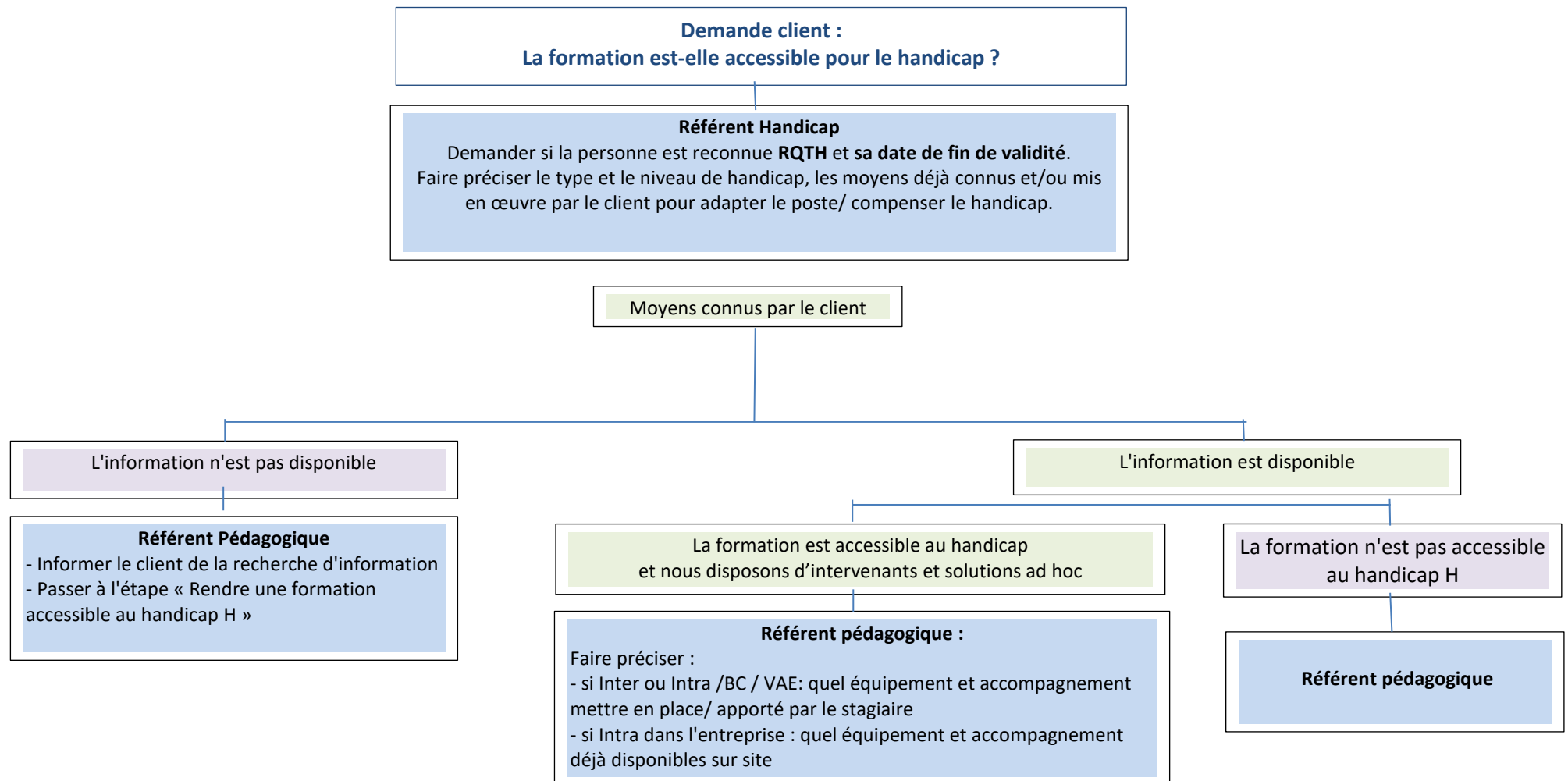
8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Répondre à une demande de renseignement



ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Rendre une formation accessible au handicap H

Demande d'information pour une formation F avec un handicap H connu
(type et niveau de handicap)

Référent Handicap :

Demander aux intervenants(es) identifiés pour la formation F :

- Quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis de ce handicap
- Leur aptitude/ volonté d'assurer la formation pour ce handicap

Référent Handicap :

Contacteur un Conseiller handicap pour connaître les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste/ compenser le handicap

Référent pédagogique :

Valider avec l'intervenant(e) la compatibilité des recommandations du Conseiller handicap avec la formation/ses TP
Si l'intervenant(e) ACTIFORCES ne veut pas assurer le cours avec un stagiaire handicapé, trouver un formateur

Référent Handicap :

- Donner à l'intervenant(e) le lien pour suivre les module(s) d'e-learning Agefiph spécifique(s) au handicap et ceux pour adapter son programme, ses outils, son rythme de formation

Logistique :

- Vérifier la disponibilité ACTIFORCES ou externe
- accès (parking, badges)
- supports de cours adaptés
- installation des salles

Tous les éléments sont disponibles : la formation F est réalisable pour le handicap H dans un avenir proche

1 des 3 éléments n'est pas disponible : la formation F n'est pas réalisable pour le handicap H au moment de la demande

ACTIFORCES

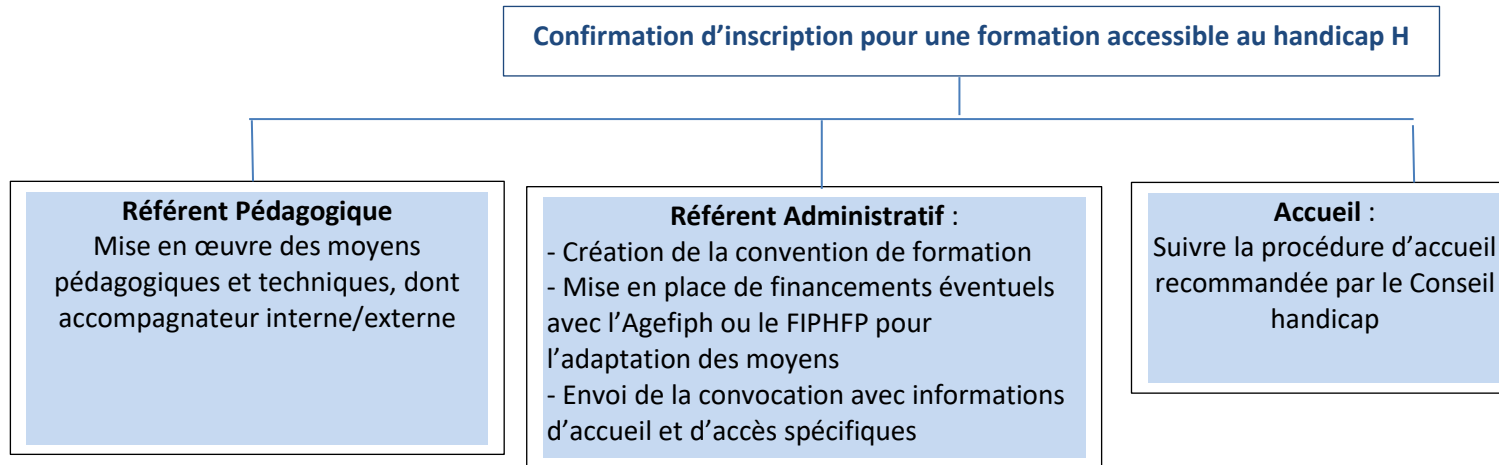
8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Mise en œuvre d'une formation accessible au handicap H



ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Les différents types de handicap – Sigles importants

Lire :

« Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Dossier : **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

Fichier : Ansa_CartographieNumeriqueHandicap_VF

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH est attribuée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'évaluation de la demande de RQTH et de l'orientation professionnelle est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPC : plan personnalisé de compensation

Sur la base de l'évaluation de la demande de RQTH, des préconisations sont formalisées dans un plan personnalisé de compensation (PPC).

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

La RQTH est accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au regard du PPC.

Qui fait quoi pour qui

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Fonctions concernant :

- Référent pour l'insertion professionnelle
- L'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global.

PAR DEPARTEMENT :

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

ou fichier P/ACTIFORCES/HANDICAP/DOCUMENTS RESSOURCES/ ANNUAIRE/« contact et gestion handicap »

France Travail, pour les demandeurs d'emploi du privé

C'est le référent handicap de France Travail qui assure les contacts avec les autres acteurs du service public de l'emploi, Cap Emploi et missions locales.

Le financement géré par France Travail concerne les frais pédagogiques, les frais d'adaptation sont à voir avec l'Agefiph.

Les démarches se font dans l'agence locale de résidence du demandeur d'emploi, pas son conseiller France Travail.

<https://www.francetravail.fr/accueil/>

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Les missions locales, pour les jeunes de 16 à 25 ans

Missions : insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans dont l'orientation et l'accompagnement à la formation continue

Annuaire des missions locales : <https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/>

Cap emploi, pour les salariés du privé

Cap emploi : organisme de placement spécialisé avec une mission de maintien dans l'emploi.

Cap emploi accompagne :

- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants)
- les employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

L'aide finance les coûts pédagogiques des formations permettant de garder un emploi ou de s'adapter aux nouveaux métiers

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-salaries-handicapes-dans-le-cadre-dun-maintien-de>

Aides à la formation

Les aides ne sont accordées si le RQTH est dans sa période de validité

- **AGEFIPH** pour les stagiaires salariés du secteur privé.
Prescription faite par le conseiller France Travail, Cap Emploi ou de la mission locale. La demande de financement peut aussi être adressée par l'entreprise.
L'aide est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap. Elle concerne le coût pédagogique.
L'aide est cumulable avec les aides de droit commun.

L'AGEFIPH ne fait que du financement, sur étude du dossier individuel. Elle ne donne pas d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste de travail. Pour cela, elle oriente vers le médecin du travail.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-dans-le-cadre-du-parcours-vers-lemploi>

- **FIPHFP** pour les stagiaires salariés du secteur public.
Domaine : reconversion professionnelle afin de favoriser leur maintien dans l'emploi public.
Prescription faite via sa e-plateforme.
Le financement porte sur les frais pédagogiques (plafond de 10 000 € par an de date à date, durée maximale de 3 ans), sur une partie de la masse salariale de l'agent et sur les frais afférents à la formation.

L'aide est cumulable avec les aides de droit commun.

<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP/Assurer-la-perennite-des-competences-et-connaissances-relatives-au-handicap-au-travail/Former-les-personnes-en-situation-de-handicap/Formation-dans-le-cadre-d-un-reclassement-ou-d-une-reconversion-professionnelle-pour-raison-de-sante>
<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap

Référent de parcours

C'est un conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local France Travail, d'une mission locale...
Il faut demander ses coordonnées si le participant nous contacte de lui-même et ne connaît pas les moyens d'adaptation

Médecine du travail

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Référent pour l'insertion professionnelle

L'équipe pluridisciplinaire (évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global

PAR DEPARTEMENT :

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

ou fichier P/ACTIFORCES/HANDICAP/DOCUMENTS RESSOURCES/ ANNUAIRE/« contact et gestion handicap »

France travail

Notre contact : le conseiller France Travail du demandeur d'emploi handicapé, dans son agence locale

Siège : France Travail 1-5 avenue du Docteur Gley 75987 Paris cedex 20. Tél. 01 40 30 60 00.

Cap Emploi

PAR DEPARTEMENT :

<https://www.capemploi.info/annuaire/>

ou fichier P/ACTIFORCES/HANDICAP/DOCUMENTS RESSOURCES/ ANNUAIRE/« contact et gestion handicap »

Agefiph

PAR DEPARTEMENT :

<https://www.agefiph.fr/annuaire>

ou fichier P/ACTIFORCES/HANDICAP/DOCUMENTS RESSOURCES/ ANNUAIRE/« contact et gestion handicap »

Agefiph - Pour des précisions sur les sessions de sensibilisation

PAR DEPARTEMENT :

<https://www.agefiph.fr/annuaire>

ou fichier P/ACTIFORCES/HANDICAP/DOCUMENTS RESSOURCES/ ANNUAIRE/« contact et gestion handicap »

Associations

Aveugles

Denis Boulay, chargé du pôle accessibilité numérique au sein du service informatique de la Fédération des aveugles de France.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN
02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Son service assure des formations aux utilisateurs aveugles et malvoyants sur les outils de compensation comme :

- les logiciels d'agrandissement de l'écran qui améliorent le confort de lecture en permettant de modifier les couleurs, les contrastes et de zoomer jusqu'à 60 fois la taille de l'écran ;
- les lecteurs d'écran qui vocalisent grâce à une synthèse vocale les contenus affichés sur l'écran d'ordinateur ;
- l'afficheur braille qui est relié à un ordinateur et va retranscrire de manière tactile le contenu en points braille ;
- les bloc-notes braille, de manière autonome et en mobilité, vont permettre d'afficher les contenus en braille, la rédaction de notes, la consultation de courriels et la gestion d'un agenda par exemple. Ils peuvent également être couplés à une synthèse vocale.

L'Adapt : association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents ».

PAR REGION :

<https://www.ladapt.net/les-etablissements-en-region>

ou fichier P/ACTIFORCES/HANDICAP/DOCUMENTS RESSOURCES/ ANNUAIRE/« contact et gestion handicap »

Liste de prestataires / Autres associations

Cimis : vente de matériels et logiciels pour déficience motrice, visuelle, ergonomie, communication

<https://www.cimis.fr/>

Sourds - Malentendants

L'application Ava, par exemple, sous-titre les communications professionnelles.

L'application Roger Voice permet de dialoguer au téléphone grâce à la retranscription écrite des propos de son interlocuteur. L'outil de synthèse vocal permet également de répondre par écrit.

Association Exasso France : Facilitateur de maintien et retour à l'emploi pour professionnels handicapés

<https://fr.linkedin.com/in/association-exasso-france-12a34b5a>

Handi-CV : annuaire pour trouver du matériel

<http://www.handi-cv.com/annuaire/categorie/materiel-adapte>

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Formation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap

Salarié(e)s en poste

Ressources Humaines

- Remettre et faire lire la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
- Faire suivre le module d'e-learning « Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »
- Mettre à disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e)
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives », « Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? », « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »)

Supérieur hiérarchique, lors d'une demande d'inscription d'une personne handicapée :

- Faire suivre le ou les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap et correspondant à la fonction du salarié dans l'entreprise
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives », « Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? », « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »)

Nouvel embauché(e)

Ressources Humaines, avec la remise des documents d'embauche :

- Remettre et faire lire la brochure « Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »
- Faire suivre le module d'e-learning « Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »

Supérieur hiérarchique, pendant sa période d'intégration :

- Faire suivre le module « Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? »
- Mettre à disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e)
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives », « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »)

Nouveau formateur/nouvelle formatrice - Formateur actif/formatrice active :

Si le formateur/la formatrice accepte de recevoir des publics en situation de handicap :

- Mettre à sa disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap qui lui permettront d'adapter son programme, ses outils, son rythme de formation
"Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?", « Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »
- Mettre à sa disposition le lien pour suivre les module(s) spécifique(s) aux différents types de handicap auxquels il/elle peut être confronté(e)
(« Handicap mental ou psychique », « Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) », « Handicap visuel et auditif », « Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives »)

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN
02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Sources documentaires

Brochures

« Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »

Dossier : **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

Fichier : Ansa_CartographieNumeriqueHandicap_VF

Formation / Sensibilisation

L'Agefiph organise pour les acteurs, des sessions de sensibilisation gratuites, en présentiel (Inter et Intra) et/ou en e-learning.

Il s'agit de sensibilisation et non de formation, donc pas de prise en charge financière.

Modules d'e-learning

Ludique, interactif, 100% digitalisé, la formation s'adresse à toute personne accueillant un alternant en situation de handicap. D'une durée de 5h00, la formation en ligne apporte une connaissance approfondie des handicaps, une méthodologie pour repérer les besoins liés au handicap de la personne en situation de travail, identifier les freins et contraintes du quotidien.

Modalité : 10 modules de formation de 30 minutes chacun ont été conçus par le cabinet Ariane Conseil comme un parcours de formation :

Deux modules généralistes pour s'informer sur le handicap au travail et comprendre le rôle d'accompagnateur du tuteur et du maître d'apprentissage ;

Sept modules thématiques pour approfondir sa connaissance des handicaps et adapter sa posture ;

Un dernier module pour évaluer sa formation.

Cette offre en libre-accès sur le site internet de l'Afdas et de l'Agefiph permet de disposer d'un parcours prêt à l'emploi pour former tout salarié aux missions d'accueil, d'intégration, d'encadrement de personne en situation de handicap. Une simple inscription suffit pour y accéder.

« Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi »

Objectifs :

- Connaître les principales dispositions législatives et réglementaires en matière d'insertion et d'emploi des personnes handicapées (loi handicap, compensation, accessibilité...).
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (typologies, caractéristiques, public...).
- Repérer les acteurs généralistes ou spécialisés jouant un rôle dans le parcours vers et dans l'emploi (PRITH, Cap Emploi, Agefiph, MDPH, FIPHFP, acteurs du SPRO...).

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

« Handicap mental ou psychique »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

« Troubles cognitifs (troubles-dys, du spectre autistique) »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

« Handicap visuel et auditif »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

« Handicap moteur et maladies chroniques invalidantes / Maladies chroniques évolutives »

Objectifs :

- Connaître les déficiences/handicap et avoir des points de repères.
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation.
- Adapter sa posture pour mieux accompagner.
- Identifier les techniques de compensation.
- Repérer les acteurs ressources mobilisables.

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?

Prérequis :

- La réalisation en amont du module 1 (Connaissances de base) est fortement recommandée pour des questions d'homogénéité des niveaux et de gestion du temps.

Objectifs :

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

- S'approprier les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005.
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (typologies, caractéristiques, public...).
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points de vigilance.
- Identifier un premier niveau de personnes ressources et/ou relais.

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

« Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation »

Prérequis :

- La réalisation en amont du module 1 (Connaissances de base) est fortement recommandée pour des questions d'homogénéité des niveaux et de gestion du temps.

Objectifs :

- Maîtriser les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005 et le contexte législatif relatif à l'accessibilité des organismes de formation et « qualité »
- Capacité à identifier les adaptations nécessaires et à les mettre en œuvre (le cas échéant avec l'aide d'un tiers)
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points d'amélioration
- Capacité à outiller son collectif de travail dans une démarche d'amélioration continue.

Programme complet :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Détail :

Fichier **P/ACTIFORCES/HANDICAP/Intégration**

<https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/>

Handicap & emploi, c'est possible !

The screenshot shows a web browser displaying the course page for 'Handicap & emploi, c'est possible'. The page features a navigation menu with 'Accueil', 'Contact', and 'Programme'. The main content area lists the following modules:

- Introduction
- Intégration professionnelle des personnes en situation de handicap : quels enjeux ?
- Le handicap, c'est quoi au juste ?
- Dépasser les préjugés : quels écarts entre représentations et réalités du handicap ?
- Ouvrir le champ des possibles : oui mais comment ?
- Et le handicap, c'était juste être autrement capable ?

On the right side, there is a graphic illustration of a person in a yellow dress holding a sign that says 'EMPLOI' and 'HANDICAP', with a green checkmark on a wooden block next to it. Below the illustration is a green button labeled 'Commencer Cours'.

Être tuteur / maître d'apprentissage d'un alternant en situation de handicap

The screenshot shows a web browser displaying the course page for 'Être tuteur / maître d'apprentissage d'un alternant en situation de handicap'. The page features a navigation menu with 'Accueil', 'Contact', and 'Programme'. The main content area lists the following modules:

- Introduction
- L'alternance, en quoi est-ce une opportunité pour tous ?
- Être tuteur ou maître d'apprentissage, c'est quoi au juste ?
- Pourquoi et comment créer une relation de confiance ?
- Comment accueillir et faciliter l'intégration des alternants ?
- Quelles bonnes pratiques pour développer les apprentissages et les évaluer ?
- Quels acteurs mobiliser dans le champ du handicap ?

On the right side, there is a graphic illustration of a person in a green shirt standing next to a wooden block with a question mark on it, and a magnifying glass over the question mark. Below the illustration is a green button labeled 'Commencer Cours'.

Déficiência Visuelle

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Déficience auditive

Troubles cognitifs

Troubles du spectre autistique

Déficience intellectuelle

The screenshot displays a web browser window with the following elements:

- Address Bar:** <https://tutorat-handicap-afdas-agefiph.arianeconseil.online/courses/deficience-intellectuelle/>
- Navigation Menu:** Accueil, Contact, Programme
- Course Topics List:**
 - Introduction
 - La déficience intellectuelle : de quoi parle-t-on ?
 - Handicap intellectuel / handicap psychique : comment les distinguer ?
 - Quelles sont les conséquences d'une déficience intellectuelle au travail ?
 - Accompagner humainement : comment ?
 - Réussir l'intégration dans l'équipe : pourquoi ? Comment ?
- Course Card:** A graphic with a person thinking, the text 'DÉFICIENCE INTELLECTUELLE', and a 'Commencer Cours' button.
- Taskbar:** Windows taskbar showing the time 11:54 and date 26/03/2024.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN

02 47 48 04 00 – info@actiforces.com

Code APE : 7022Z – SIRET : 352 497 457 00114 – N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457

SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre ; ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)